



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

CADRE DE COMPAGNIE

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant X Poste susceptible d'être vacant Création

Le service national universel (SNU) est un dispositif porté par l'Etat, qui peut être mis en œuvre sur les territoires par des partenaires associatifs dé. Il s'adresse aux filles et aux garçons âgés de 15 à 17 ans. Il est construit comme un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire, pour rendre les jeunes acteurs de leur citoyenneté. Il vise à **renforcer la cohésion nationale et territoriale, développer une culture de l'engagement et à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes**. Le séjour de cohésion constitue la première étape du SNU, avant la réalisation d'une mission d'intérêt général, puis une expérience d'engagement à plus long terme.

En 2023, plus de 40000 jeunes en France, 35000 dont 1800 en région Centre Val de Loire ont vécu l'expérience marquante des séjours de cohésion. Cette année 2024 voit le nombre de séjours prévus augmenter sensiblement; deux types de séjours vont s'alterner : les séjours SNU hors temps scolaire (HTS), ouverts aux jeunes inscrits individuellement, et les séjours SNU "classes et lycées engagés" (CLE) ouverts aux jeunes scolarisés dans un établissement et/ou une classe labellisés "CLE".

Pour en savoir plus sur le SNU : <https://www.snu.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les "CLE" : <https://www.education.gouv.fr/un-label-classes-engagees-pour-favoriser-l-engagement-378584>

Date souhaitable de prise de fonction : la prise de poste commence plusieurs jours avant l'ouverture du séjour pour la conception et la préparation du projet pédagogique et du programme d'activités, et se termine quelques jours après la fin du séjour pour partager un retour d'expérience et garantir le convoyage et le rangement.

Une journée de formation nationale obligatoire en amont du séjour est également à prévoir.

Les durées exactes des contrats éducatifs pourront s'adapter à la volumétrie et aux spécificités locales des sites de séjours.

Date des Séjours de cohésion :

1. du 12 Février au 24 Février 2024 (Volontaires individuels franciliens de la zone C);
2. du 26 Février au 9 Mars 2024 (Volontaires individuels)
3. du 11 Mars au 23 Mars 2024 (CLE)
4. du 25 Mars au 6 Avril 2024 (CLE)
5. du 08 Avril au 20 Avril 2024 (Volontaires individuels franciliens de la zone C) ;
6. du 22 Avril au 4 Mai 2024 (CLE)
7. du 13 Mai au 25 Mai 2024 (CLE)
8. du 3 Juin au 14 juin 2024 (Publics mixés : CLE et volontaires individuels)
9. du 17 Juin au 28 Juin 2024 (Publics mixés : CLE et volontaires individuels)
10. du 3 Juillet au 15 Juillet 2024 (Volontaires individuels)

Pour connaître la répartition des centres de séjours dans les départements, **s'adresser aux contacts précisés au paragraphe 5.**

RATTACHEMENT :

Dans chaque département : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) / service de la jeunesse, de l'engagement, et du sport (SDJES), ou un délégué associatif

1 - LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER :

Pour un centre indicatif de 182 volontaires : 3 à 4 TUTEURS DE MAISONNEE ET 42 à 56 VOLONTAIRES (ENVIRON)

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :

- Pour un centre de séjour d'une capacité supérieure ou égale à 182 volontaires (13 maisonnées), l'encadrement est constitué de :
 - 1 chef de centre F/H
 - 2 adjoints au chef de centre F/H
 - 3 cadres spécialisés F/H (équipe de soutien)
 - autant de cadres de compagnie et de tuteurs et tutrices nécessaires en respectant, les volumétries des maisonnées et des compagnies

Le nombre d'encadrants et d'encadrantes sera adapté en fonction du nombre de jeunes volontaires accueillis.

2 – DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Les cadres de compagnie bénéficient d'une expérience dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Éducation nationale, soit dans les armées. Rattachés à l'adjoint ou adjointe encadrement, leur rôle consiste à fédérer l'action des tuteurs et tutrices et/ou des cadres de niveaux intermédiaires, en fonction de la taille du centre. Les cadres de compagnies atteignent une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans quatre domaines principaux.

1. Encadrer un groupe de 4 maisonnées

- Faire respecter le règlement intérieur
- Appuyer les tuteurs et tutrices des maisonnées dans leur rôle éducatif
- Participer à l'encadrement des activités
- Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
- Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
- Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit

2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté

- Aider les tuteurs et tutrices dans l'organisation des temps de démocratie interne
- Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté

3. Développer le sens du service et de la solidarité

- Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association
- S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers

4. Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation

- En fonction de leurs compétences (expérience ou formation), le chef de compagnie et tous les cadres du niveau intermédiaire participent ponctuellement à la formation des appelés

Dans chaque compagnie, un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un appelé en situation de handicap.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

D'autres ministères

Les autres directions départementales

Les collectivités territoriales

Les associations

Les familles des jeunes

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

3 - LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE :

CONNAISSANCES :

- Psychologie et sociologie de l'adolescent
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- Gestion des crises
- Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières
- Formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme

COMPÉTENCES :

- Sens des relations humaines
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Sens de l'initiative et réactivité
- Rigueur dans le comportement
- Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse

Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

4 – CONDITIONS D'EXERCICE

Rémunération et cadre d'emploi : en fonction de la situation statutaire

Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités, etc.

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration :

- **Indemnité** par décret n° 2022-343 du 10 Mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Personnels sous Contrat d'Engagement Educatif :

- Salaire brut journalier indicatif 91,90 € (hors indemnité congé payé)
- 1 journée hebdomadaire de repos durant le séjour,
- 4 jours de repos compensateur

Le nombre de jours travaillés par une personne titulaire d'un contrat d'engagement éducatif ne peut excéder un plafond de quatre-vingts jours, apprécié sur chaque période de douze mois consécutifs.

Personnels en CDD :

Conditions fixées par les conventions et réglementations spécifiques des employeurs concernés.

5 – MODALITES DE CANDIDATURE

Déposer CV et lettre de motivation par mail, dans le/les départements où vous souhaitez exercer, avant le 31 Décembre 2023

Préciser dans la candidature les dates et lieux de séjours souhaités

- Pour le séjour de cohésion dans le Cher : sdjes18@ac-orleans-tours.fr
- Pour le séjour de cohésion en Eure-et-Loir : snu28@ac-orleans-tours.fr
- Pour le séjour de cohésion dans l'Indre : ce.snu36@ac-orleans-tours.fr
- Pour le séjour de cohésion dans l'Indre-et-Loire : snu37@ac-orleans-tours.fr

- Pour le séjour de cohésion dans le Loir-et-Cher : ce.sdjes41@ac-orleans-tours.fr
- Pour le séjour de cohésion dans le Loiret : js-snu@ac-orleans-tours.fr